CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024 DELIBERATION N°2024-77

Le 10 décembre 2024 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (17): M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, Mme MALLET, M. CARDIN, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, M. BELIN, Mme CHAHABIAN.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (8): M. ALDEBERT à M. DUPUIS, Mme ETEVE à M. BERTHUOT, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. YANG à Mme MARCHAND, Mme LEGENDRE à Mme MALLET, M. JOUBERT à M. BELIN, Mme FERRAND à M. SEGUELA.

ABSENTS (2): M. MALLET, Mme SANTANACH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

FOURRIERE AUTOMOBILE: ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code de la Route,

Vu la délibération du 8 décembre 2020 approuvant le principe d'exploitation de la fourrière automobile par Délégation de Service Public (DSP) et validant le cahier des charges et les prestations devant être assurées par le délégataire,

Vu la délibération du 14 décembre 2021 attribuant cette DSP à la SARL LEBRASINVERT après consultation des entreprises et analyse de l'unique offre reçue,

Considérant que le contrat initial était prévu pour 3 ans à compter du 1er janvier 2022,

Considérant que pour finaliser la procédure de renouvellement de cette DSP, il est proposé de signer un avenant de prolongation de 6 mois jusqu'au 30 juin 2025,

Considérant que la SARL LEBRASINVERT donne entière satisfaction,

Etant précisé que cette prolongation est sans coût puisque l'indemnité d'enlèvement et de gardiennage est fixée à 0 € par le titulaire dans la convention initiale,

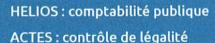
Entendu l'exposé du rapporteur, Dominique BERTHUOT, Adjoint au Maire délégué à la sécurité,

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- de valider l'avenant N°1 de prolongation de la convention de DSP de gestion de fourrière véhicules pour une durée de 6 mois à compter du 1er janvier 2025 à passer avec la SARL LEBRASINVERT
- de noter que le prix égal à zéro est inchangé,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation et tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire
Maurice Galla ARD

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.





Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité: VILLE BOUILLARGUES (30)

Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : 2477DEL

Objet: Fourrière automobile : attribution de la délégation

de service public

Transmission d'actes Type de transaction:

2024-12-11 00:00:00+01 Date de la décision : Nature de l'acte : Délibérations

NON

Documents papiers complémentaires :

6.1.1 - Police du maire sauf débits de boissons Classification matières/sous-matières:

030-213000474-20241211-2477DEL-DE Identifiant unique:

Non définie URL d'archivage:

Notification: Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	930 o
Nom métier : 030-213000474-20241211-2477DEL-DE-1-1_0.xml		

Document principal (Délibération) application/pdf 284.1 Ko

Nom original: 2477DEL.pdf

Nom métier:

99_DE-030-213000474-20241211-2477DEL-DE-1-1_1.pdf **Cycle de vie de la transaction :**

Etat	Date	Message
Posté	11 décembre 2024 à 17h00min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 décembre 2024 à 18h15min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 décembre 2024 à 18h18min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 décembre 2024 à 18h18min40s	Reçu par le MI le 2024-12-11